NOTE EXPLICATIVE

Depuis la suppression des conseils de police entrée en vigueur le 2 juillet dernier, les conseils communaux ont désormais un rôle à jouer dans l'établissement des actes financiers des zones de police

Dorénavant, les avant-projets de budgets, modifications budgétaires et comptes annuels de la zone doivent être transmis par le chef de corps à chaque bourgmestre membre du collège de police qui transmet l'avant-projet à son conseil communal. Ce dernier qui dispose de 25 jours pour donner mandat à son bourgmestre d'arrêter ou non ce projet en collège de police ;

Le projet de modification budgétaire 2/2026 a été validé en collège de police du 19 octobre 2026 et transmis à tous les conseillers communaux des 2 communes de la zone de police le même jour, accompagné d'un rapport explicatif afin que les conseillers communaux disposent de tous les éléments afin de se prononcer sur le mandat à conférer au bourgmestre

Principales modifications au budget ordinaire +60.599,15€ en recettes et dépenses dont :

1. **Recettes exercice propre** : +22.481,86€ dont les principales modifications sont :

*-30.287,84€ en recettes de prestations dont la suppression de la recette concernant le surplus de prestations irrégulières (-25.535,24€) et la suppression d'une recette de remboursementt de chèques-repas pour 4752,6€.

*+ 53.076,01€ en recettes de transfert consistant en des suppléments de dotations fédérales pour 26.044,42€, des recettes complémentaires de la cie d'assurance pour 16.684,43€ et une majoration de la recette relative à la Convention de Sécurité Routière de 14.617,16€.

2. **Recettes exercices antérieurs** : + 38.117,29€ dont la principale modifications consiste en des indemnités complémentaires versées par la cie d'assurance pour des accidents de travail survenus en 2024 et 2025 (+38.636,79€)

3. **Dépenses exercice propre** : -328.502,62€ dont les principales modifications sont :

*-242.774,27€ en dépenses de personnel suite à la limitation de l'indexation, des départs non prévus de 5 agents et erreur de paramétrage pour une catégorie de personnel dans le budget 2026 et diminution de 14.500€ de dépenses de chèques repas.

*-81.227€ en dépenses de fonctionnement. Si les dépenses de chauffage et de carburant ont été augmentées suite à l'augmentation des prix, une diminution de 110.000€ a pu être opérée suite au recrutement en local d'un commissaire en lieu et place d'un détachement du fédéral.

*+370.479,22€ en prélèvements pour alimenter le fonds de réserve qui atteindra 1.327.294,3€.

4. **Dépenses exercices antérieurs** : +18.622,55€ suite à différentes régularisations salariales pour les exercices 2023,2024 et 2025

Le conseil doit donc décider s'il accorde ou pas à son Bourgmestre un mandat d'approbation de cette modification budgétaire lors du prochain collège de police.